EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 29 mars 2010

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M.OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)

Membres absents : M. IZIMER - M. DUGOURD

OBJET DE LA DELIBERATION

Musées - Publications - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les musées publient chaque année des ouvrages illustrant leurs collections permanentes, qui sont proposés à la vente.

Le Musée des Beaux-Arts a, par exemple, réalisé un album de ses collections présentant son histoire et celle du palais qui l'abrite, ainsi qu'une sélection de ses principaux chefs-d'oeuvres, qu'il souhaite réimprimer cette année, la version française étant bientôt épuisée.

Ces publications peuvent également présenter un caractère scientifique et être destinées tant à des initiés que des non spécialistes telles que le projet de publication par le Muséum-Jardin des Sciences d'une étude sur les coléoptères de Dijon et son agglomération.

Conformément aux priorités définies dans la loi des musées de France, la publication des ouvrages hors exposition temporaire est susceptible d'être subventionnée par l'Etat, auprès duquel il est donc proposé de formuler une demande, ainsi que par d'autres organismes pouvant accorder leur concours financier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 solliciter de l'Etat, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or et des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier, des subventions, au taux maximum, pour le financement des publications réalisées par les musées de la Ville au cours de l'année 2010 ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 1 AVR. 2010



